

**AFRICAN UNION**  
**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**  
**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

---

**CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE**  
**Quatrième Session ordinaire**  
**30 – 31 janvier 2005**  
**Abuja (NIGERIA)**

**Assembly/AU/7 (IV)**  
**Add.7**

**CREATION D'UN POSTE DE MINISTRE DES AFFAIRES**  
**ETRANGERES DE L'UNION AFRICAINE**

**La Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste**

Le Comité général populaire de la liaison étrangère et  
de la coopération internationale

Requête de la Grande Jamahiriya d'inscrire un point à l'ordre du jour de la quatrième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, prévue à Abuja les 30 et 31 janvier 2005 et note explicative justifiant l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Premièrement : Le point proposé à l'ordre du jour de la session.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2(h) de l'article 8 du Règlement intérieur de la Conférence de l'Union africaine, la Grande Jamahiriya demande l'inscription à l'ordre du jour de la quatrième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine prévue à Abuja les 30 et 31 janvier 2005, d'un point intitulé « Création d'un poste de ministre des affaires étrangères de l'Union africaine ».

Deuxièmement : La note explicative donne les raisons de l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la session.

- Il est devenu évident que la voix du continent africain ne peut être entendue sur la scène internationale, quand cinquante-trois (53) ministres des affaires étrangères parlent en son nom lorsqu'ils représentent leurs pays respectifs.
- La force d'appui, l'efficacité et l'influence de la présence politique du continent sur la scène internationale exigent de l'Afrique qu'elle parle d'une seule voix par un ministre, c'est-à-dire le ministre des affaires étrangères de l'Union comme c'est la pratique dans d'autres unions internationales.
- Les objectifs généraux de l'Union africaine visent à accélérer l'intégration politique, économique et sociale du continent, à renforcer et à défendre les positions africaines communes sur des questions d'intérêt commun pour le continent et ses populations en vue de créer les conditions nécessaires permettant au continent de jouer un rôle crucial dans l'économie mondiale, et de prendre part aux négociations internationales en vertu des dispositions de l'article 3(a),(e),(f),(h),(p) de l'Acte constitutif de l'Union africaine.
- L'ensemble de ces objectifs ne peut être réalisé que grâce à la création d'un poste de ministre des affaires étrangères qui sera le porte-parole de l'Union et la représentera sur la scène internationale, comme c'est la tendance dans l'évolution normale

de la politique internationale, avec la création d'espaces régionaux et internationaux ayant l'Union comme instrument politique.

La Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste, profondément préoccupée et désireuse de sauvegarder les intérêts de l'Union ainsi que ceux de ses Etats membres, insiste sur la nécessité de renforcer les institutions de l'Union africaine et d'en assurer le bon fonctionnement. Cela de manière à améliorer ce qui existe déjà, et qui a été développé grâce à une ferme volonté politique en réponse aux exigences des populations du continent. Dans le souci de trouver des formules plus précises et adéquates face aux défis que doit relever le continent, la Grande Jamahiriya demande l'inscription à l'ordre du jour de la quatrième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, prévue à Abuja les 30 et 31 janvier 2005, d'un point intitulé « Création d'un poste de ministre des affaires étrangères de l'Union africaine ».

**Tripoli, le 25/11/2004**

2005

# Establishment of a post of AU minister of foreign affairs (Item proposed by the Great Libyan Arab Jamahiriya)

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4871>

*Downloaded from African Union Common Repository*